

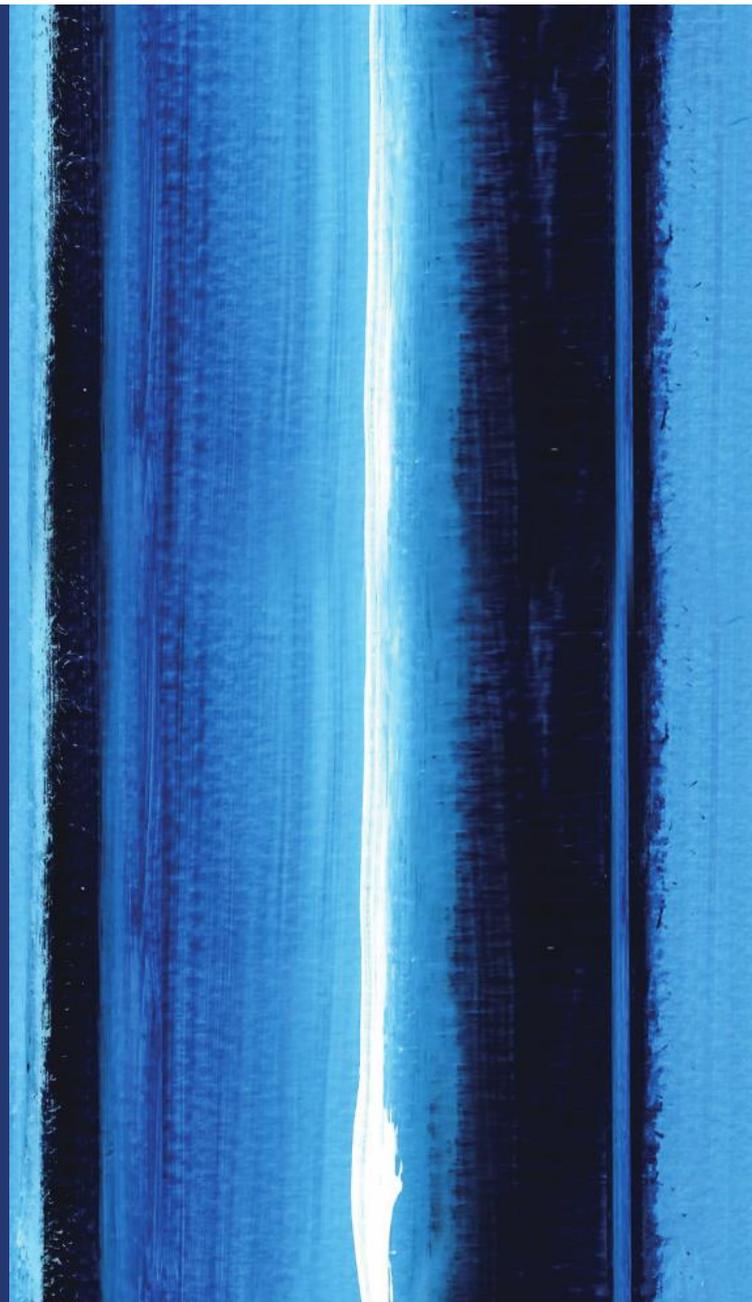
INTÉGRATION ET PARTICIPATION POLITIQUE EN EUROPE

Jonathan BANNENBERG

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | DEC 17

Participation citoyenne





COMPRENDRE POUR AGIR

INTÉGRATION ET PARTICIPATION POLITIQUE EN EUROPE

Jonathan BANNENBERG
Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ET DES INSTITUTIONS POLITIQUES	4
II. RÉSIDENTS, CITOYENS ET ÉTAT	6
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	9

AVANT-PROPOS

Parmi les nombreux défis auxquels fait face l'Union européenne, la gestion de l'actuelle « crise migratoire » occupe sans doute une place centrale et renvoie à des questionnements plus généraux sur la place des immigrés et des minorités ethniques dans les institutions politiques. Dans cette note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS s'interroge sur les liens entre intégration et participation politique en Europe.

Partant d'un état des lieux quant au fonctionnement du système et des institutions politiques dans la reconnaissance politique (plus précisément la jouissance des droits politiques) des minorités issues de l'immigration, un raisonnement plus large sur l'association entre citoyenneté, nationalité et participation électorale sera exposé. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS veut ainsi offrir au lecteur des éléments théoriques pour lui permettre de mieux appréhender l'actualité en l'insérant dans un cadre conceptuel plus large, et l'inviter à agir en faveur d'une citoyenneté plus inclusive, tournée vers l'avenir et reposant sur la solidarité universelle.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

Comme l'explique le sociologue Marco Martiniello à la fin des années 1990, l'Europe est déjà dans une situation post-migratoire où « *les populations résultant des vagues migratoires plus anciennes se sont définitivement enracinées dans les différents pays européens sans pour autant toujours jouir d'une citoyenneté complète et d'une égalité totale de traitement et d'opportunités dans tous les domaines de la vie en société, notamment dans le domaine de la participation politique* »¹. Cette note d'analyse a pour ambition d'apporter un éclairage sur les liens entre intégration et participation politique en Europe : comment fonctionnent le système et les institutions politiques au regard de la reconnaissance politique (plus précisément, de la jouissance des droits politiques) des minorités issues de l'immigration extra-européenne ?

Partant d'exemples empiriques, il s'agira, dans un second temps, de développer un raisonnement plus général sur la citoyenneté postnationale. En effet, cette situation post-migratoire bouleverse et remet en question les liens traditionnels entre résidents, citoyens et État.

La participation politique est une notion assez vaste, elle recouvre la participation électorale, la participation à des partis politiques, mais aussi la participation associative. Dans le cadre de cette note d'analyse, nous nous concentrerons sur la participation politique électorale des populations issues de l'immigration.

L'intégration a lieu lorsque la personne ou le groupe participe aux structures économiques, politiques et juridiques avec les autres groupes ethniques ou culturels. Ce concept est à manier avec la plus grande prudence et doit impérativement être différencié de son usage social et politique. Pour ce faire, « *il faudrait résolument envisager l'intégration dans sa dynamique sociale et sociétale (pas linéaire, pas nécessairement ascendante) et poser la question du 'comment se passe l'intégration' sans porter de jugement de valeur* »².

¹ MARTINIELLO, Marco, HILY, Marie-Antoinette, « Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 2, 1998, pp. 9-10.

² COLLET, Beate, « Pour l'étude des *modes d'intégration* entre participation citoyenne et références culturelles », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIV, n° 135, 2006, p. 96.

I. FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ET DES INSTITUTIONS POLITIQUES

La pratique démocratique telle que nous la connaissons aujourd'hui renvoie à la mise en place, au XIX^e siècle, du suffrage universel (masculin). Au bout du processus d'édification stato-nationale, la nouvelle masse d'électeurs se caractérise par une congruence entre citoyens et nationaux.

Les étrangers communautaires peuvent, sur la base de l'application du traité de Maastricht (1992) ayant institué la citoyenneté de l'Union européenne, voter aux élections locales de leur pays de résidence : « Ceci a conduit à un découplage entre nationalité et citoyenneté. »³ Par contre, pour les non-communautaires, les pratiques sont variées, et l'on trouve ainsi trois grandes catégories de pays : ceux qui n'accordent pas le droit de vote, ceux qui le font sous certaines conditions et ceux qui accordent ce droit sans condition (Tableau 1)⁴.

Ainsi, pour les extra-communautaires, treize pays ne donnent pas le droit de vote aux élections locales. En Allemagne, par exemple, les élections locales dépendent des Länder, et aucun Land n'accorde ce droit. La Constitution allemande l'interdit.

Il y a ensuite les pays qui donnent ce droit aux étrangers qui résident continuellement depuis plusieurs années dans le pays (entre deux et cinq ans, selon les pays). Ces pays sont onze (surtout dans le nord de l'Europe) : Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Et puis, on peut trouver d'autres conditions : l'Espagne et le Portugal donnent le droit de vote à condition qu'il y ait une réciprocité avec le pays du résident. Cela concerne des pays d'Amérique latine où l'on parle espagnol ou portugais, d'anciennes colonies.

Au Royaume-Uni, pour pouvoir voter, l'étranger non-communautaire doit faire partie du Commonwealth, les anciens territoires de l'Empire britannique, d'anciennes colonies là-aussi. Cette catégorie d'étrangers peut voter aux élections locales et même législatives.

Le dernier groupe ne contient qu'un seul pays. Il s'agit de l'Irlande, où tous les étrangers peuvent voter aux élections locales depuis 1963.

³ REA, Andrea *et al.*, « Le vote des citoyens européens à Bruxelles », dans Perrine DEVLEESHOUWER, Muriel SACCO et Corinne TORREKENS (dir.), *Bruxelles, ville mosaïque. Entre espaces, diversités et politiques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015, p. 167.

⁴ Voir ROUX, Gérald, « C'est comment ailleurs ? Le droit de vote des étrangers en Europe », Franceinfo, 16 février 2017, http://www.franceinfo.fr/replay-radio/c-est-comment-ailleurs/c-est-comment-ailleurs-le-droit-de-vote-de-etrangeurs-en-europe_2054723.html (page consultée le 31 octobre 2017). Pour la Croatie, voir SAJFERT, Juraj, « Access to Electoral Rights: Croatia », EUDO Citizenship Observatory, juin 2013, <http://eudo-citizenship.eu/admin/?p=file&appl=countryProfiles&f=135-Croatia-FRACIT.pdf> (page consultée le 27 octobre 2017).

Tableau 1 – Droit de vote des étrangers non-communautaires en Europe

	PAS DE DROIT DE VOTE	DROIT DE VOTE SOUS CONDITIONS	DROIT DE VOTE SANS CONDITION
PAYS	Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, France, Grèce, Italie, Lettonie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie	Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni	Irlande
TOTAL	13	14	1

Dans une contribution sur le vote des citoyens européens à Bruxelles, Andrea Rea et ses co-auteurs notent que l'intégration conditionne la participation politique : « *Ainsi, de nombreux votants sont des personnes qui sont installées à Bruxelles depuis de nombreuses années et qui sont, pour ainsi dire, intégrées.* »⁵ De fait, la durée d'installation, associée à la vie familiale, accroît les opportunités de rencontres avec la population autochtone. La présence des enfants conduit à faire jouer l'école comme vecteur de contacts. En somme, la proximité aux autochtones, quelle que soit leur origine nationale, agit comme un facteur déterminant dans la propension à aller voter.

En parallèle, les auteurs pointent que l'articulation entre intégration et participation politique peut aussi s'inscrire dans un sens inversé, où la participation politique contribue subjectivement à l'intégration. Par exemple, des personnes qui étaient déjà engagées politiquement dans leur pays d'origine convertissent cette disposition, et la rencontre de la société d'accueil se fait par l'intermédiaire des activités politiques et l'entrée dans des réseaux centrés sur l'activisme politique.

Parmi le groupe des abstentionnistes, au moins deux sous-groupes peuvent être distingués : les personnes qui sont fréquemment en mobilité et celles qui vivent leur première expérience migratoire. Enfin, chose intéressante, Rea et ses co-auteurs observent qu'« *il n'y a pas de lien direct entre la définition subjective d'être bruxellois et la participation politique* »⁶. Ici, un questionnement émerge quant à l'articulation entre autodéfinition et intégration civique (celui-ci sera plus amplement développé, via quelques pistes de réflexion, dans la deuxième partie).

En définitive, intégration et participation politique sont fortement liées et en interaction : l'intégration conditionne la participation politique et la participation politique contribue à l'intégration. Ceci peut faire penser à ce que Beate Collet nomme : « *L'intégration par participation citoyenne* » qui se caractérise par la volonté d'exercer pleinement la citoyenneté dans le pays d'immigration, tout en préservant l'identité culturelle d'origine. »⁷

⁵ REA, Andrea *et al.*, *op. cit.*, p. 174.

⁶ *Ibid.*, p. 177.

⁷ COLLET, Beate, *loc. cit.*, p. 105.

Au niveau structurel, les logiques individuelles d'intégration mettent l'acteur face à des contraintes dans la société d'installation qui, de fait, est une communauté nationale. Le renforcement de la démocratie, et par là de l'intégration, apparaît donc encore aujourd'hui limité par le cadre contraignant de l'État-nation. Cependant, cette congruence entre système institutionnel et communauté nationale qui caractérise l'État-nation est actuellement, dans un contexte de plus en plus mondialisé et décentralisé, remise en question. Dès lors, comment penser une citoyenneté plus inclusive, en phase avec ces mutations ?

II. RÉSIDENTS, CITOYENS ET ÉTAT

Comme nous l'avons vu : « *La présence d'individus et de groupes aux marges ou en dehors des institutions politiques et des lieux où se forge et se met en œuvre la décision politique soulève des problèmes fondamentaux tant pour la théorie que pour la pratique démocratique.* »⁸ Dans son processus d'intégration, l'immigré ou l'étranger-résident doit composer avec un système politique caractérisé par des dispositions juridiques en lien avec une idéologie nationale historiquement forgée. Il s'agit donc d'interroger la double équation citoyenneté = nationalité = vote.

Historiquement, l'apprentissage du suffrage universel et le développement des identifications nationales ont co-construit l'électeur national. Sociologiquement, la participation ne se résume pas au produit d'un calcul rationnel mais est notamment motivée par des facteurs identitaires, « *telle qu'en votant l'électeur fait plus qu'exprimer ses opinions : il exprime en même temps une forme de fidélité et d'engagement à l'égard de la communauté des citoyens dans laquelle il se reconnaît* »⁹.

En se basant sur une enquête d'Évelyne Ribert, dans laquelle les comportements civiques et la participation électorale des jeunes issus de l'immigration ne sont pas directement déterminés par le sentiment d'appartenance, Sophie Duchesne note une « *déconnexion entre participation électorale, participation civique et appartenance nationale* »¹⁰. La citoyenneté revêt donc de multiples aspects : les droits civils (liberté de parole, de pensée, droit de propriété, de contracter et égalité devant la justice), les droits politiques (dont le suffrage universel est emblématique), les droits sociaux (réduction des inégalités, solidarité civique) et les droits culturels (droit à parler sa langue, à exercer sa religion, à préserver ses traditions)¹¹.

L'intérêt pour la participation électorale est fortement lié au processus d'intégration sociale et, par là, civique. Ainsi, bien que pouvant bénéficier de certains aspects de la citoyenneté, le non-national reste, par un exercice limité des droits politiques, exclu de la communauté politique.

Pourtant, comme le signale Sophie Duchesne : « *La solidarité universelle, héritière de l'idéologie des droits de l'homme, semble sonner le glas d'une congruence entre communauté politique et territoire, laquelle caractérisait la citoyenneté issue de l'apprentissage de la démocratie de masse.* »¹² L'institutionnalisation d'une citoyenneté postnationale pourrait permettre au système politique de s'accommoder de la fragmentation culturelle qui, par la mobilité croissante des hommes dans la seconde moitié du XX^e siècle et l'allongement de la durée de résidence des travailleurs migrants, caractérise les démocraties européennes contemporaines et garantirait une traduction politique à l'autodéfinition identitaire des individus.

⁸ MARTINIELLO, Marco, HILY, Marie-Antoinette, *loc. cit.*, p. 10.

⁹ DUCHESNE, Sophie, « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée », *Pouvoirs*, vol. 120, n° 1, 2007, p. 73.

¹⁰ *Ibid.*, p. 76.

¹¹ Voir DUCHESNE, Sophie, « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée », *Pouvoirs*, vol. 120, n° 1, 2007, pp. 76-77.

¹² DUCHESNE, Sophie, *loc. cit.*, p. 77.

Dans cette perspective se situent des penseurs comme Jürgen Habermas¹³, pour qui les allégeances politiques peuvent s'articuler autour du facteur central « républicain », consistant à s'identifier aux lois et aux institutions, plutôt que du facteur nationaliste. C'est à cet attachement affectif aux libertés publiques, et non pas à la nation pré-politique, que l'expression patriotisme constitutionnel fait référence. Ce patriotisme, selon Habermas, est d'autant plus nécessaire que le dépassement de l'État-nation est requis par la mondialisation.

Ainsi, Habermas défend l'idée selon laquelle l'identité politique des citoyens d'un État démocratique moderne ne doit pas nécessairement reposer sur une identification à la nation, entendue comme une communauté pré-politique définie par des caractéristiques culturelles ou ethniques. L'identité politique peut se baser, au contraire du nationalisme, sur la reconnaissance des droits fondamentaux et des principes démocratiques inscrits dans les Constitutions, de sorte que les citoyens s'identifient en premier lieu en tant que membres d'un État démocratique et non en tant que membres d'une nation culturelle.

Cette identité politique postnationale serait indispensable dans de nombreux contextes politiques qui caractérisent notre époque. Il en est ainsi des États plurinationaux ou des sociétés multiculturelles où cohabitent des citoyens d'origines diverses, aux modes de vie, aux croyances religieuses et aux traditions culturelles très différentes.

¹³ Voir LÓPEZ DE LIZAGA, José Luis, *Habermas. L'échange d'arguments entre les membres d'une société est le fondement de la liberté*, Paris, RBA, 2016, pp. 125-129.

CONCLUSION

En s'intéressant au fonctionnement du système et des institutions politiques au regard de la reconnaissance politique des minorités issues de l'immigration en Europe, cette note d'analyse s'inscrit dans les interrogations permanentes sur les liens entre intégration et participation politique.

Comme l'illustre le droit de vote des étrangers non-communautaires en Europe (cf. Tableau 1), la jouissance pleine et entière des droits politiques reste fortement réservée aux nationaux. Mais, par la mobilité croissante des personnes, le modèle classique de la citoyenneté se trouve mis à mal et celle-ci tend à se déployer de manière hétérogène. Par exemple, il serait erroné d'imaginer que les non-nationaux subissent le cadre juridique, plus ou moins contraignant selon les dispositions de chaque État, sans capacité d'agir. En effet, ceux-ci disposent de marges de manœuvre leur permettant de modifier les contenus et le sens des institutions politiques. Cependant, de telles modifications ne sont visibles que sur le long terme et dépendent des conjonctures politiques, et le système de croyances attaché à la participation politique se nourrit aujourd'hui encore d'une certaine forme d'appartenance nationale.

D'après Habermas, l'élévation du pouvoir politique devient nécessaire afin de faire contrepoids à la mondialisation économique¹⁴. Autrement dit, le dépassement de l'État-nation, tel qu'il a dominé l'histoire des deux derniers siècles de l'Europe, est requis par la puissance nouvelle de l'économie. L'identité postnationale est alors indispensable pour créer des liens de solidarité entre des citoyens qui ne partagent pas de culture ni d'histoire commune.

Cette nouvelle forme d'identification semble donc constituer le seul socle dont nous disposons pour forger l'identité commune des citoyens de toutes les organisations supra-étatiques ou supranationales telles que l'Union européenne¹⁵. C'est donc aussi de cette identité politique postnationale que dépend la constitution d'une citoyenneté européenne forte et engagée.

¹⁴ Voir, par exemple, HABERMAS, Jürgen, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2013, 154 p., où Habermas dessine les contours d'une politique européenne qui ferait toute sa place à l'exercice de la citoyenneté et à la mise en œuvre de la justice sociale.

¹⁵ Voir LÓPEZ DE LIZAGA, José Luis, *op. cit.*, p. 129.

BIBLIOGRAPHIE

- COLLET, Beate, « Pour l'étude des *modes d'intégration* entre participation citoyenne et références culturelles », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIV, n° 135, 2006, pp. 93-107.
- DUCHESNE, Sophie, « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée », *Pouvoirs*, vol. 120, n° 1, 2007, pp. 71-81.
- HABERMAS, Jürgen, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2013, 154 p.
- LÓPEZ DE LIZAGA, José Luis, *Habermas. L'échange d'arguments entre les membres d'une société est le fondement de la liberté*, Paris, RBA, 2016, 157 p.
- MARTINIELLO, Marco, HILY, Marie-Antoinette, « Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 2, 1998, pp. 9-17.
- REA, Andrea *et al.*, « Le vote des citoyens européens à Bruxelles », dans Perrine DEVLEESHOUWER, Muriel SACCO et Corinne TORREKENS (dir.), *Bruxelles, ville mosaïque. Entre espaces, diversités et politiques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2015, pp. 167-178.
- ROUX, Gérald, « C'est comment ailleurs ? Le droit de vote des étrangers en Europe », Franceinfo, 16 février 2017, http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-comment-ailleurs/c-est-comment-ailleurs-le-droit-de-vote-de-etrangers-en-europe_2054723.html (page consultée le 31 octobre 2017)
- SAJFERT, Juraj, « Access to Electoral Rights: Croatia », EUDO Citizenship Observatory, juin 2013, <http://eudo-citizenship.eu/admin/?p=file&appl=countryProfiles&f=135-Croatia-FRACIT.pdf> (page consultée le 27 octobre 2017)

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail*. Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée*. Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne*. POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse*. Alberto Iturralde, juin 2017.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Participation citoyenne

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. En guise de fil conducteur, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant-e-s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

